



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
des Politiques Publiques et
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement
Section installations classées pour la protection de l'environnement
DCPPAT - BICUPE - SIC - MD - 2023 - 128

Arras, le - **5 AVR. 2023**

Commune de Mazingarbe

Société GRAVINA

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ABROGATION DE MISE EN DEMEURE

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles **L.171-6, L.171-8, L.172-1, L.511-1, L.514-5 et L.541-22** ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 26 août 2021 portant nomination de M. Jean RICHERT, magistrat de l'ordre judiciaire détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet du Pas-de-Calais ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2015 délivré à la Société GRAVINA pour l'exploitation d'une installation de stockage, dépollution et découpage de véhicules hors d'usage à la même adresse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-91 du 01 avril 2021 mettant en demeure la société GRAVINA située, Route Départementale 943 – Boulevard de la fosse 7 – 62670 MAZINGARBE, de respecter les dispositions des articles **7.2.4** (moyens de lutte contre l'incendie) , **7.3.2** (installations électriques), **7.5.3** (vérifications périodiques et maintenance des équipements), **8.1.3, 8.1.4.1, 8.1.4.10, 8.1.4.15** et **9.2.1** (auto surveillance des eaux résiduaires) de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 28 mai 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-10-19 du 27 mars 2023 organisant l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Vu la visite d'inspection du 27 février 2023 réalisée sur le site de la société GRAVINA à Mazingarbe ;

Vu le rapport de l'inspection de l'environnement en date du 08 mars 2023 ;

Considérant que l'inspection de l'environnement a constaté le 27 février 2023 que l'exploitant a respecté l'ensemble des prescriptions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 01 avril 2021 susvisé ;

Considérant qu'il convient donc d'abroger l'arrêté préfectoral de mise en demeure n° 2021-91 du 01 avril 2021 susvisé ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE :

Article 1 : Objet

Les dispositions de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 01 avril 2021 susvisé, pris à l'encontre de la société GRAVINA pour le site implanté Route Départementale 943 – Boulevard de la fosse 7 – MAZINGARBE (62670), **sont abrogées.**

Article 2 : Délai et voie de recours

Conformément à l'article **L.171-11** du Code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Conformément à l'article **R.421-1** du code de la justice administrative, il peut être déféré à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille sis 5, rue Geoffrey Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté sera publié sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-Préfet de Lens et le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Directeur de la société GRAVINA et dont une copie sera transmise à la mairie de Mazingarbe.

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général par intérim,



Jean RICHERT

Copies destinées à :

- Société GRAVINA - Route Départementale 943 – Boulevard de la fosse 7 – MAZINGARBE (62670)
- Sous-préfet de Lens
- Mairie de Mazingarbe
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts-de-France - (U.D de l'Artois)
- Dossier
- Chrono

